

Image not found or type unknown



## droit de succession regle avant fin

Par **jp 13**, le **24/12/2012** à **14:05**

le notaire a fait payer les droits de succession a mes nieces (ma soeur etant decedee) en minorant la valeur du bien, pour quelles paient moins, sans notre accord et avant la fin de la succession. En a t, il le droit et que risque t, on par raport aux impots.